

ABONNEMENTS

Saint-Quentin..... 12 fr. 50
Aisne et départements limitrophes... 10 fr. 50
Les autres départements et l'étranger (la port en sus).

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET IMPRIMERIE
2, Place Saint-Quentin, à Saint-Quentin
Adresser tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction au Directeur-Gérant

Le JOURNAL DE SAINT-QUENTIN paraît tous les soirs

TÉLÉPHONE
0.27

L'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, est seule chargée de recevoir les annonces extra-locales pour le journal.

INSERTIONS

Années	la ligne	PREMIÈRE	SUUVANTE
1re	0.20	0.15	0.10
2e	0.30	0.25	0.20
3e	0.50	0.40	0.30

CONDITIONS

Abonnements : Tout abonnement qu'on laisse renouveler est exigible en entier. Les abonnements se paient d'avance. Une traite, dont le coût est de 50 centimes, est faite sur l'abonnement en retard. Annonces : Il n'est pas fait d'annonces au-dessous d'un franc. Réclame en chronique locale, 1 fr. la ligne.

Le Salariat

Saint-Quentin, le 9 février 1909.

M. Deynaud, rédacteur de l'*Égalité*, publie une brochure sur le « Salariat ». M. Deynaud est un esprit absolu. Le but qu'il s'assigne, fut-il le plus chimérique du monde, il y va tout droit, tenant pour folles et misérables contingences les réalités même les plus formidables qui se dressent sur sa route.

« Le salariat n'est pas perfectible, donc il faut détruire le salariat. » Voilà la doctrine.

Par conséquent, ne parlez pas à M. Deynaud, ni de progrès mécanique, ni de coopératives, ni de mutualités, tout cela implique le capitalisme, et par conséquent le salariat, et c'est condamné d'avance.

« Futiles », s'écrie M. Deynaud, qui est un terrible homme. Plus de salaires d'abord, et après nous verrons.

C'est un raisonnement à tenir dans un désert.

M. Deynaud d'ailleurs n'est pas tendre pour les dirigeants socialistes : en haut des théoriciens pufs, sectaires ou pontifs, en bas des démagogues, ignorants arrivistes pour la plupart. Il manque des éducateurs, des vulgarisateurs, j'en suis un, laissez-til entendre, je suis le premier.

Et M. Deynaud pose la question sociale.

Voici comment :

Le socialisme avoue, comme but direct, la solidarité humaine, entraînant l'abolition du salariat, produit du capitalisme, et son remplacement par des institutions basées sur l'indivisibilité de la matière première, de l'outil, du travail : le travail devenant le maître absolu de la matière et de l'outil, sans aucun intermédiaire, sans aucune restriction ; ce premier objectif étant lié à une coordination du travail et à une distribution de ses produits, organisés de telle manière que chacun puisse travailler et jouir d'un bien-être équivalent à ses efforts, chaque être humain, bénéficiant également, en plus de l'héritage des générations éteintes.

C'est un peu confus. Quand on veut servir de près une définition du socialisme, on tombe dans les ténébères.

Le mot de socialisme synthétise plutôt un ensemble d'aspirations, de croyances, d'idées de réforme et de rénovation qui passionnent profondément les esprits. Il est un effort vers le bien-être matériel et il a un caractère humanitaire et religieux.

Tout ceci ne veut pas dire grand-chose et c'est encore ce qu'on a trouvé de plus exact et de plus complet.

Si, à prendre la définition alambiquée de M. Deynaud, chacun doit jouir d'un bien-être équivalent à ses efforts, le salariat doit disparaître, puisqu'il ne représente qu'une partie de la valeur de l'objet fabriqué et que cet objet est indivisible et doit appartenir tout entier sans aucun intermédiaire à qui l'a fait, individu ou collectivité.

Mais ce n'est pas tout.

Ce salariat étant « limité » à l'entretien d'un nombre d'ouvriers en rapport avec les besoins des capitalistes, n'est pas perfectible. Le capitaliste achète le travail au plus bas prix possible et n'en achète qu'autant qu'il en a besoin.

Ces idées ne sont pas toutes neuves. C'est un amalgame de la Loi d'airain de Karl Marx (le salaire ramené à une moyenne qu'il ne dépasse jamais et qui est strictement nécessaire à l'existence journalière de l'ouvrier) et de la théorie du « Fond des salaires », de Stuart Mill (il n'y a qu'une somme à consacrer aux salaires et les ouvriers se la partagent : la demande est une et l'offre étant nombreuse, le tarif résulte de la division de la demande par le nombre d'ouvriers à rémunérer).

Il y a bien des réponses à faire à ces sophismes. Notamment celle-ci :

Le salariat est la part revenant au travail après la liquidation du produit auquel il a collaboré.

Et les salaires se sont accrus et s'accroissent, et les marchandises de grande consommation ont plutôt diminué. Voilà qui renverse tout l'échafaudage des théoriciens. La part relative et absolue du travail dans le résultat de la production augmente. C'est un fait, cela, et ce ne sont pas des « flûtistes », suivant la dédaigneuse expression de M. Deynaud, qui l'inventent.

M. Deynaud ne voit que misère autour de lui. Il raisonne aussi faux que le millionnaire qui, ne considérant que d'autres millionnaires, proclamerait que tout le monde est riche.

Et pour accabler le salariat, M. Deynaud avance que rien n'a d'influence sur lui : ni la forme du gouvernement, ni les œuvres d'assistance, de charité et de solidarité, ni la hausse de la main-d'œuvre — qui serait au contraire une cause de misère ! — ni les retraites ouvrières, ni la participation aux bénéfices, ni le désarmement qui jeterait sur le monde des bras à occuper et des bouches à nourrir, ni le progrès — qui augmente les servitudes ! — ni rien... « Il faut supprimer le salariat », voilà la conclusion, la conséquence de toutes ces propositions plus audacieuses les unes que les autres.

Le raisonnement vainqueur et terriblement faux est celui-ci :

Admettons que le progrès mécanique parvienne à un degré de perfection tel que toutes les

choses dont ont besoin les riches, puissent être produites avec mille travailleurs.

En période capitaliste, d'appropriation individuelle des moyens de production, il arriverait que tous les salariés moins mille seraient devenus inutiles et ne recevraient plus aucun salaire leur permettant de vivre ; ils seraient condamnés à mourir !!!

Mais oui, mais nous ne l'admettons pas. Le raisonnement même poussé à l'absurde, est faux, archi-faux.

Ce n'est pas avec des yeux myopes, ni en fermant entre quatre murs qu'il faut voir la société.

Les aérolanes effrayent M. Deynaud, qui voit déjà sur le pavé les ouvriers du chemin de fer. Vers 1840, on gémissait sur le sort des rouliers, des maréchaux-ferrants et des maîtres de poste, que la locomotive allait affamer.

L'avance perçue sur le résultat final d'une opération économique, on la touche à tous les degrés de l'échelle sociale : le patron dans une grande industrie s'attribue un traitement fixe mensuel, l'employé, le journaliste, l'avocat, touchent des appointements ou des provisions. C'est du salaire tout cela. Il n'est pas le même pour tous. C'est la condition même du progrès qui ne s'arrête pas, lui, et qui, calme et fort, broie ce qui s'oppose à sa marche, qu'à l'inégalité des aptitudes corresponde l'inégalité des jouissances possibles.

A cela, ni M. Deynaud, ni personne ne peut rien. Ce n'est pas la loi d'airain, c'est la loi humaine, et précisément la loi divine intervient pour que ces inégalités ne soient pas trop choquantes et se fassent supportables par l'amour et l'espérance.

E. F.

Les événements du jour

En France

A la Chambre

M. Brisson ouvre la séance à 2 h. 35. La Chambre adopte divers projets de loi relatifs aux surtaxes d'octroi sur l'alcool, ainsi qu'une proposition relative à la vente et au nantissement des fonds de commerce.

La parole est donnée à M. Allemane au sujet de la grève récente des linotypistes.

L'orateur retrace les faits.

M. Allemane requiert toutes les sévérités de la loi contre les journaux qui, pour remplacer leurs ouvriers en grève, font travailler des femmes en dehors des heures réglementaires.

M. Viviani répond, naturellement, en mettant les inspecteurs du travail à la disposition des syndicats ouvriers ; c'est dans l'ordre.

A en croire M. Allemane, les linotypistes travaillant sur les journaux sont astreints à un surmenage si fatigant que plusieurs d'entre eux seraient devenus fous !

M. Allemane plaisante. Il est très vrai que les linotypistes font, en effet, comme il l'a dit, une moyenne de 4.500 lettres à l'heure ; mais ce que n'a pas ajouté M. Allemane, c'est que beaucoup pourraient faire leurs 7.000 ou 8.000 lettres. Dans ces conditions, s'il en est qui soient devenus fous, il convient sans doute de chercher ailleurs que dans un surmenage imaginaire la cause de leur folie.

La folie, d'ailleurs, ne s'est pas exclusivement dans les ateliers de linotypie. A la Chambre même, une douzaine au moins de députés sont complètement « mabouls » et pour cause : la personne ne songera, pas même M. Allemane, à parler de surmenage... tout au moins de surmenage professionnel.

La Chambre aborde son ordre du jour.

On discute l'article 84 du projet concernant l'impôt sur le revenu.

Deux incidents sont à noter de la séance d'hier :

Un amendement de M. de Gailhard-Bancel a été pris en considération, malgré l'opposition formelle de M. Caillaux, par 346 voix contre 219 et il ne s'en est fallu que de 4 voix qu'un amendement de M. Jules Roche obtint le même succès. Ce ne sont là, assurément, que velléités de résistance, mais elles sont symptomatiques et M. Caillaux pourrait bien avoir encore quelques rudes assauts à subir avant d'abandonner le projet.

En attendant, voilà l'article 74 renvoyé pour la seconde fois à la commission, et l'article 75 n'a été adopté que par 246 voix contre 239 après pointage.

Sur l'article 75, M. Jules Roche présente un amendement dont voici le texte :

« La mise en recouvrement des rôles de l'impôt complémentaire est publiée et ses rôles sont recouverts comme en matière de contributions directes. »

Par 246 voix contre 239, après pointage, l'amendement n'est pas pris en considération, et par 418 voix contre 113, l'article 75 (texte de la Commission) est adopté.

Les articles 77, 78 et 79 ayant été précédemment votés, on passe à l'article 80 ; il est adopté après une modification demandée par M. Aynard.

L'article 81 est réservé ; l'article 83 est adopté malgré l'énergique opposition de M. Jules Roche et la séance est renvoyée à aujourd'hui.

M. Coutant baptise

La presse parisienne était informée samedi que M. Coutant, maire et député socialiste d'Ivry, tiendrait dimanche, en la mairie de sa bonne ville, sur des fonts baptismaux laïques, une douzaine de nouveaux-nés.

On se promettait une grande joie de cette cérémonie singulière, à laquelle la personnalité pittoresque de M. Coutant pouvait prêter un caractère de grandeur anticléricale, démocratique et socialiste.

Car M. Coutant, parmi tous nos révolutionnaires, s'est réservé une place à part. Son talent oratoire, fait de verve et d'ardeur faubourienne, est fort prisé au Palais-Bourbon. Son physique même accroté sa célébrité. Son visage riche d'un sang vif et fortement coloré, exprime de la bonhomie, mais aussi parfois de la fureur véhémence. De longs cheveux indisciplinés et de couleur indéfinissable tombent sur son col et s'enroulent en volutes capricieuses.

Ses mains puissantes et larges portent encore la trace des lourds outils que mania naguère cet ouvrier « arrivé ». Jérôme Coignard sans lettres ni philosophie, il se complait dans la lutte et l'aventure et il est plaisant de le regarder vivre.

On s'attendait donc à le voir, dans l'attitude du pontife anticlérical, vouer les bébés d'Ivry, au culte de la guerre civile et de la révolution sociale, en vassant sur leur front une onde appropriée, qui serait un vin très fort et peu coûteux, par exemple.

On a été déçu. M. Coutant s'est conduit presque en gentleman. Réservez ses propos, il a agi en magistrat municipal conscient de la hauteur de sa tâche.

Vêtu d'une redingote noire, d'un gilet large ouvert sur l'écharpe tricolore et sur la chemise brodée, chaussé de souliers vernis, il a fait son entrée dans la salle de la mairie, aux accents de la « Marseillaise ». Ses cheveux eux-mêmes, sous l'action du cosmétique, se savaient appliqués, étaient corrects. Le col et la cravate étaient blancs, et dans ce carcan étroit l'original député faisait contre mauvaise position bonne figure.

« Mesdames et Messieurs, mes chères concitoyennes et mes chers concitoyens », dit-il, mêlant ainsi une formule mondaine à la formule démocratique. Puis il adressa à chacun des parrains les demandes que voici :

Monsieur et madame X, prenez-vous l'engagement d'honneur de devenir les protecteurs de l'enfant Z, au cas où ses parents viendraient à lui manquer ?

Et dans l'assistance on répondit : « Oui, monsieur le maire. »

Quand les vingt-quatre parrains se furent ainsi engagés, M. Coutant lut cet « acte » :

« Les soussignés, accompagnés de leurs amis, se sont présentés devant nous, maire d'Ivry, député de la Seine, et ont déclaré présenter leur enfant au premier magistrat de la commune afin de le placer sous la protection de l'autorité légale et républicaine, émanant de la libre volonté du suffrage universel. »

Il déclarent, en outre, donner à leur fils ou fille comme protecteurs plus particuliers, et ce pour le cas où ils viendraient à lui faire défaut, M. X et Mme Y.

Lesquels acceptent ce rôle et cette charge et prennent l'engagement solennel et d'honneur de suppléer dans toute la mesure de leurs forces et de leurs moyens auprès de leur filleul, à ses parents, s'ils viennent à lui manquer un jour, et à l'élever dans les sentiments ou eux-mêmes l'auraient élevé, en dehors de toute confession et dans le seul culte de la raison, du bon sens et de l'honnêteté, du travail et de la République.

Les cuivres de la fanfare retentirent de nouveau et M. Coutant prononça un grand discours.

Il souhaita la bienvenue à la presse parisienne et à tous ses invités. Il parla de la France ouvrière et paysanne et de l'idéal démocratique. Sa voix était émue et vibrante. La raison, la liberté, le travail, l'honneur et la République sont pour lui des vocables familiers. Certains mots un peu longs ou compliqués prennent, dans sa bouche, une forme nouvelle. Il dit : « turbercules, superstition, propagation ». Enfin, il a « foi dans l'avenir, qui verra s'élever l'édifice démocratique que ne pourront saper les menées occultes ».

Cette brillante péroraison fut longuement applaudie. Tous les pompiers de la localité, qui capitaine en tête formaient la garde d'honneur de l'excellent maire, frappaient des pieds et des mains avec enthousiasme.

De jeunes et jolies filles d'Ivry firent la queue. On distribua des dragées et des livrets de caisse de retraite à chacun des nouveaux-nés qui venaient d'être promus citoyens, et les trombones rugirent à l'Internationale.

Parmi les filleuls de M. Coutant se trouvaient son propre petit-fils. Des journalistes demandèrent au maire d'Ivry de bien vouloir prendre le poupon dans ses bras et de permettre qu'on le photographiât dans cette pose symbolique. Mais M. Coutant est malin. Il répondit : « Jamais de la vie ! Vous vous payeriez ma tête. »

Et les quinze photographes qui avaient empli la salle d'une insupportable fumée de magnésium, demeurèrent piteux.

Alors M. Coutant déclara bien haut : « Il faut que l'on sache que nous n'avons pas voulu faire des baptêmes civils, comme on l'a dit pour nous ridiculiser. Cette cérémonie est celle du « parrainage civil » et n'a comme objet que la protection de l'enfance. »

Les pompiers approuvèrent, les dames applaudirent, et les journalistes narquois, mais déçus, regagnèrent Paris.

Une vente aux enchères

Les habitants de Neuilly-sur-Marne ont eu, dimanche, le spectacle d'une vente peu ordinaire. On a vendu sur la place publique le mobilier du curé. Le mobilier, c'est une façon de parler, attendu que le montant de la première adjudication, celle d'un tabouret de piano, a suffi à couvrir les frais qu'il s'agissait de récupérer, soit un total de 63 francs. Ledit tabouret a été adjudiqué à la femme du notaire, sur une seule enchère.

M. Labbé Héroux, vicaire, avait été cité en justice de paix et condamné solidairement avec son curé pour avoir contrevenu à un arrêté du maire de Neuilly-sur-Marne interdisant « les manifestations ou cérémonies se rapportant à une croyance ou à un culte ». (Il avait fait une conduite au vicinier, revêtu des ornements sacerdotaux.)

Les condamnés interjetèrent appel et leur affaire fut portée devant le Conseil d'Etat, qui n'a pas encore statué. Néanmoins, on appréhende l'abbé Héroux, on l'emmena à la prison de Pontoise, où on le retint deux jours. En même temps, M. Denon, huissier au Raincy, instrumentait au presbytère et saisissait divers meubles. Et, hier matin, à la messe parvisiale, les fidèles remettaient au vicaire une croix en argent en souvenir de ses 48 heures de prison.

Nous avons dit, tout à l'heure, de quelle manière s'était terminée cette petite histoire, où il ne semble pas que les règles ordinaires de la justice aient été observées, très strictement.

La mort de Coquelin cadet

De sept ans plus jeune que Coquelin aîné, Coquelin cadet, mourut vingt jours après lui. Voici dans quelles circonstances :

À la suite d'une neurasthénie aiguë, Coquelin cadet avait dû entrer dans la maison de santé du docteur Jacques, à Suresnes. Il était très déprimé et en proie à des hallucinations.

Depuis qu'avait d'innombrables précautions on lui avait appris la mort de son frère, il avait beaucoup maigri.

Hier matin, vers six heures, il avait interpellé son valet de chambre :

« Vous ne vous levez pas, Victor ? »

Puis, vers neuf heures, il s'était levé et avait pris son petit déjeuner comme d'habitude. Mais bientôt il appela son valet de chambre :

« Victor, lui dit-il, je ne me sens pas bien. Je vais me recoucher. »

« Voulez-vous que je vous aide ? demanda le domestique. »

Non, non, c'est inutile !

Et il s'assit sur son lit pour se déchausser. Au même instant il tomba mort.

Les deux frères Constant et Ernest avaient grandi à Boulogne-sur-Mer, dans la boulangerie paternelle et le cadet admirait l'intelligence et la verve de celui qui le précédait dans l'existence. Ernest Coquelin fit ses études au collège communal de Boulogne, puis, deux ans après que Constant fut sorti du Conservatoire, il y entra à son tour. Il en sortit en 1867 avec un premier prix de comédie et débuta à l'Odéon dans l'Anglais ou le fou raisonnable. Le 10 juin 1868, il entra à la Comédie-Française pour jouer Petit-Jean des « Plaideurs ».

En 1875, il quitta le Théâtre-Français pour les Variétés, où il revint en 1876 et fut nommé sociétaire en 1879.

Comme son frère, il avait le don du comique, mais un comique d'une autre nature où la mimique ajoutait beaucoup à la voix : il était inimitable dans les valets de Molière. Toutefois son talent avait assez de souplesse pour que les rôles d'émotion contenue ne lui fussent pas interdits ; c'est ainsi que ses créations dans l'« Ami Fritz », dans « Barbeine », dans « Denise », dans « Francillon » sont demeurées supérieures.

C'est au lendemain des premières représentations de l'« Amour veille » que Coquelin cadet, atteint de neurasthénie profonde, fut obligé de quitter la scène pour se soigner dans la maison de santé où il vint de mourir à l'âge de 61 ans.

L'ancien vice-doyen de la Comédie-Française était officier de la Légion d'honneur ; il était aussi décoré de la médaille militaire qu'il avait gagnée pendant le siège de Paris, au combat de Buzenval.

Coquelin, qui fut en quelque sorte le créateur de l'art du monologue et qui en avait composé un grand nombre, laissait fréquemment sa verve s'exercer sur des sujets humoristiques, et il a écrit le « Livre des Convalescents, Pirouettes » et fut pendant longtemps un des collaborateurs les plus assidus du « Tintamarre ».

« Cadet », comme on l'appelait, est venu à plusieurs reprises en tournée à Saint-Quentin. Il faut reconnaître qu'alors il ne se mettait pas en frais et nous l'avons jugé chaque fois détestable ou peu s'en faut.

Nous nous rappellerons même une représentation plus que médiocre des « Précieuses ridicules » où le désordre de sa toilette causa un petit scandale.

Cattulle Mendès

Nous avons annoncé hier la mort de l'écrivain Cattulle Mendès, mort d'accident (?) dans le tunnel qui irradie la gare de Saint-Germain.

Hier matin, vers 5 heures, l'attention d'un homme d'équipe explorant le souterrain fut attirée par une tache blanche qui apparaissait sur le bord de la voie. L'employé s'approcha, et à la faible lueur de sa lanterne, aperçut le corps d'un homme d'assez forte corpulence et en habit de soirée. La tache blanche qui avait frappé ses regards était formée par le plastron de la chemise.

L'homme d'équipe revint sur ses pas et prévint le chef de gare de sa découverte. Un peu plus tard, le commissaire de police de Saint-Germain, M. Carrette, le chef de gare et des employés s'engagèrent sous le tunnel.

M. Carrette se pencha sur le cadavre, reconnut immédiatement M. Cattulle Mendès. Le corps était mutilé : la partie postérieure de la boîte crânienne fracturée et la matière cérébrale répandue sur les cailloux, le bras droit écorché, l'épaulé désarticulé et un pied coupé.

M. Mendès qui était allé dîner dimanche soir à Paris chez les Oppenheims, ses coreligionnaires, avait pris le train de minuit 13 à la gare Saint-Lazare pour rentrer à Saint-Germain.

Le fut un roman tragique retardé et rien ne subsistait de son œuvre confuse, sans profondeur ni sincérité, en grande partie pornographique, affiné, presque malade.

On vient d'écrire de lui assez justement : « Il est le grand prêtre du mauvais goût, et par ailleurs on n'oublie pas qu'il fut, avant qu'il n'y ait eu, un corrupteur de mœurs et qu'ainsi son influence fut deux fois funeste. Poignant l'historien de la littérature devra retenir son nom comme poète et comme historien du Parnasse et pour sa fidélité aux enthousiasmes de sa jeunesse. »

Une amie de l'écrivain raconte ceci qui est vraiment curieux. Il est vrai que c'est dit après coup.

« C'est une mort digne d'un romantique, analogue à celle de Musset, dit quelqu'un. »

« Oui, mais ce n'est pas comme cela que je voudrais mourir, dit Mendès. »

« Et comment ? »

« Oh ! à choisir, ce serait l'abbé. »

Puis tout à coup :

« Mais ce n'est pas ainsi que je mourrai. Quand je pense à ma mort, j'ai dans les yeux comme une vision d'horreur et il me semble que je disparaîtrai dans une catastrophe, un incendie de théâtre, un accident de chemin de fer. »

L'affaire Remy

Après avoir entendu quelques témoins à décharge, la parole a été donnée, hier, à M. Rou-

bet, avocat de la partie civile, dont la plaidoirie est un vigoureux réquisitoire contre Renard. Ce qui se dégage de cette plaidoirie, c'est que Renard est l'assassin de M. Remy et que le mobile du crime est, avant tout, la honteuse passion de Renard pour le jeune Raingo, neveu de la victime.

Dans son réquisitoire, M. l'avocat général Rambaud a réclamé la peine capitale contre Renard. Pour le ministère public, Courtois n'est que le complice de Renard. Ce dernier semble être fort affecté de ce réquisitoire, après lequel l'audience est levée et renvoyée à aujourd'hui à midi.

Ça et la

« Dernièrement, à Remiremont, quelques batteries du 6^e régiment d'artillerie, allaient à la manœuvre. Arrivés au parc, un jeune conducteur d'une pièce, en exécutant un mouvement commandé par le maréchal des logis, ne put empêcher ses chevaux de s'emballer, entraînant avec eux deux attelages avec canon et avant-train. Ils traversèrent comme une trombe une rue de Remiremont, bousculant tout sur leur passage. Le conducteur, dans sa chute, fut blessé en plusieurs endroits ; la pièce fut brisée, des chevaux blessés, et une jeune femme, la fille du maire de Saint-Dié, fut renversée. »

Quand l'ouragan fut passé, on releva cette personne (elle est mariée depuis un mois) dans un triste état.

Actuellement le soldat va assez bien, mais la jeune dame est toujours dans un état très grave. On a cependant un peu d'espoir de la sauver.

L'affaire Renard donne l'occasion, depuis quelques jours, d'assister à un bien triste spectacle : celui des femmes venues là dans l'espoir d'entendre des choses croustillantes et qu'aucune pudeur ne gêne dans les manifestations de leur impatience et de leur avidité !

En vérité, les mœurs actuelles sont inquiétantes ; il y a une indéfinissable tendance à se désintéresser des grandes questions qui touchent à la vie même du pays.

Et ce que nous voyons pour l'affaire Renard n'est rien ! Si l'affaire Steinheil vient jamais au grand jour de l'audience — ce qui est bien douteux — ce sera plus scandaleux encore.

« Ils veulent avoir tout la place ! Qui ? Les fous ! Savez-vous combien il s'en est présenté depuis sept jours chez M. Fallières ? »

Quatre ! quatre fous ont été attirés par ce palais de l'Élysée qui les tente et où il semble que tout les attire.

Singulière ironie des choses.

L'Élysée est le point de mire des malheureux détraqués de la vie comme des illuminés de la politique.

On envoie les uns au dépôt, les autres à la Chambre.

Tous espèrent et aucun n'a tort, peut-être. Qui sait ! Les hasards de la vie sont si grands !

« Le roi des Belges s'est rendu dans l'après-midi à l'Élysée, pour y faire visite au président de la République. »

Le roi a été reçu avec le cérémonial d'usage. Son entretien avec le président de la République a duré une demi-heure.

Peu après que le roi des Belges eut quitté l'Élysée, le président de la République, accompagné de M. Ramondou, secrétaire général de la présidence, est allé lui rendre sa visite à la légation de Belgique, 20, rue de Berri.

Les lois de justice sont parties pour Albi où aura lieu demain matin l'exécution de Simonore et Besse.

Parti à sept heures du soir du hangar de la rue de la Folie-Regnault, le fourgon contenant la guillotine a été conduit à la gare d'Austerlitz où il a été placé sur un truck qui fut attelé au train de minuit 25. Les lois de justice arriveront à Albi à 5 heures.

Dehler et ses aides sont partis par le rapide de 8 h. 45 du soir qui les mettra à Albi aujourd'hui à 11 heures 35.

La représentation du « Foyer » à Toulouse a été très mouvementée, les siffleurs étaient nombreux dans la salle.

La police a conduit une trentaine de manifestants au poste ; ceux-ci après avoir donné leurs noms ont été relâchés.

M. Bridier, agent de police, a été blessé à la jambe d'un coup de pied.

La représentation s'est toutefois terminée.

La police a été informée de l'arrestation à Montpellier du marin Léon Gargane, 21 ans, déserteur du 3

L'installation des juges consulaires

Cet après-midi, à 1 heure et demie, a eu lieu, au Palais de Justice, la cérémonie d'installation des juges consulaires, élus le 27 décembre 1908. MM. Charles Feuille, président; Henry Mariolle et Victor Millet, juges titulaires; Julien Ozenfant et Louis Duprez, juges suppléants.

L'audience solennelle était présidée par M. Flinois, ancien juge, assisté de MM. Hirbec et Journal, anciens juges, Besnard, greffier, et Carlier, commis-greffier.

Étaient présents à l'audience: MM. le colonel Bigot; Sébastien, ancien président; Secret, Morel, Drain et Dumont, anciens juges; Beaugre, commandant des sapeurs-pompiers; Thome, président de l'Union commerciale; Pagès, commissaire central.

MM. les avocats, avoués et huissiers auditeurs.

Après avoir ordonné que fut donnée par le greffier lecture du procès-verbal de prestation de serment des nouveaux juges, M. le Président a prononcé le discours d'usage.

Après ce discours, M. le Président a déclaré les nouveaux magistrats installés.

Le Président a alors donné lecture du compte-rendu des travaux du Tribunal, au cours de l'exercice écoulé.

Et la séance solennelle a été levée.

Au Théâtre

Judi prochain 11 février, la direction du théâtre municipal nous offrira une véritable représentation artistique.

Le spectacle sera composé de: « Denise », la superbe comédie d'A. Dumas fils, jouée par notre excellente troupe de comédie et de « Barbière de Séville », cet admirable chef-d'œuvre de Rossini, avec le concours de M. Gabriel, ténor dans le rôle du comte Almaviva; Mlle Yvonne Valogne chantera celui de Rosine; le reste de l'interprétation avec MM. Bernard, Trintignant, Delit, et Mmes Robert et Hébert.

Nul doute qu'il y ait une belle salle jeudi prochain 11 février 1909, à 8 heures.

Ivresse et bris de clôture

Cette nuit, vers 2 heures du matin, les nommés Cambray Camille, 21 ans, frappeur, Doublet Ernest, 23 ans, manouvrier, et Richet, 20 ans, manouvrier, ont, étant ivres, brisé les vitres de la porte de M. Duhamel, plâtrier, rue Saint-Thomas.

Procès-verbal a été dressé à leur charge.

Vol avec escalade

Hier matin, M. Drouville, débitant, rue de La Fère, 137, a constaté que, pendant la nuit, des malfaiteurs avaient pénétré dans sa cour, en escaladant le mur de clôture, haut de deux mètres, et lui avaient soustrait deux lapins, d'une valeur de 9 francs.

La police est à la recherche des auteurs de ce vol.

Autre vol

Des malfaiteurs, restés également inconnus, ont enlevé, cette nuit, un tuyau de gouttière d'une longueur de 1 mètre 20, à une maison de la rue Charles-Picard.

Une enquête est ouverte.

La Voyante a dit

Le mystère est percé! L'événement est présent connu: la voyante sensationnelle qui passionnera Paris et la France, c'est bien le nouveau savon Hélianthis d'Or, de Victor Vaissier, qui recèle toutes les vertus: beauté, santé, fraîcheur, puissance de parfum. Hélianthis d'Or, Fleur de Soleil: n'y a-t-il pas dans ce nom heureux, toutes les promesses de l'astre roi? 2278

Les accidents

— M. A. HIRSON.
Mme veuve Delhaye, née Ernestine Jonot, 73 ans, revenant de faire la lessive chez M. le docteur Amiard à Coucy-le-Château, lorsqu'à son retour à Folembray et à sa descente du train, vers 5 h. 45 du soir, au lieu dit « Parc » elle se trouva retenue par ses jupes dans la porte du wagon, puis tomba et fut traînée sur la voie pendant une dizaine de mètres.

On s'empressa de la relever mais la pauvre vieille dame avait une jambe meurtrie. Elle fut transportée à l'hôpital de Chauny où tous les soins réclamés par son état lui furent prodigués.

M. le docteur Prévot dut pratiquer l'amputation de la jambe meurtrie; malheureusement Mme Jonot, qui avait perdu beaucoup de sang déjà, ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Le corps a été transporté à Folembray où les obsèques ont eu lieu vendredi.

— A. LAON.
Un jeune soldat du 29^e d'artillerie, Julien Discontigny, habitant Saint-Firmin, près de Chantilly, revenant l'autre jour au camp de Sissonne lorsqu'il se trouvait en train de se baigner sur lui. Transporté à l'hôpital militaire, de Laon, le malheureux est mort dans la nuit.

Les incendies

— A. HIRSON.
Un incendie s'est déclaré dans le magasin de vente de M. Henri Nolleville, horticulteur à Hirson.

Réveillé par la fumée et le bruit fait par le claquement des vitres qui se brisaient sous l'influence de la chaleur, M. Nolleville put heureusement faire lever sa famille et se sauver à temps.

Aux premiers cris d'alarme, des voisins et les pompiers arrivèrent sur les lieux du sinistre. En peu de temps on fut maître de l'incendie, qui a cependant causé des dégâts très importants.

Les causes du sinistre sont inconnues.

Petites Nouvelles

— CONSEIL GENERAL DE L'AINSE.
La Commission départementale a fixé sa prochaine réunion au mercredi 3 mars à une heure.

BLAGAGE ET REÇEPTAGE DES ARBRES ET DES HAIES

Le Maire de la ville de Saint-Quentin a l'honneur de rappeler à ses concitoyens l'arrêté municipal du 2 mars 1880, toujours en vigueur, qui prescrit l'élagage et le recépage des arbres et des haies le long des chemins vicinaux, rues, ruelles et places publiques.

Aux termes de cet arrêté, les propriétaires, fermiers, régisseurs et autres possesseurs des arbres ou des haies plantés le long des voies publiques, sont tenus de faire, chaque année, recéper leurs haies à 1 mètre 50 de hauteur et couper les arbres, branches ou racines qui avanceraient sur les voies.

Faute par eux de se conformer aux prescriptions du dit arrêté, avant le 15 mars 1909, il en sera dressé procès-verbal, pour être statué par l'autorité compétente.

— PALMES.
Dans la dernière promotion des officiers d'Académie nous relevons le nom de M. Edouard Cressin, administrateur de bureau de bienfaisance du 19^e arrondissement à Paris.

M. Edouard Cressin est originaire de Saint-Quentin et nous lui envoyons nos sincères compliments.

PHOTO-CLUB DE SAINT-QUENTIN.

Ce soir, mardi, réunion du Photo-Club à 8 heures 3/4 du soir, en son local, 24 place de l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour:

1^o Projet d'emprunt pour couvrir les frais d'installation supplémentaires des laboratoires;

2^o Projet d'organisation d'une soirée artistique;

3^o Présentation de nouveaux membres;

4^o Questions diverses.

— SOIRÉE RECREATIVE.

Une soirée récréative est organisée aujourd'hui mardi 9 février à 8 heures du soir, dans la salle Saint-Joseph, rue des Bouloirs, 8.

M. Götthebeur, délégué de la Bonne Presse de Paris, prendra la parole au cours de cette séance.

Première partie:

Projections comiques.

Deuxième partie:

Une Visite à la Maison de la Bonne Presse de Paris. Comment on fabrique un grand journal, conférence accompagnée de 40 projections lumineuses, par M. Götthebeur, délégué de la Bonne Presse de Paris.

Troisième partie:

Chants bretons et patriotiques. (Chaque chanson sera accompagnée de projections lumineuses, en couleurs).

— M. LE DOCTEUR BOULOMIE.

Ceux de nos lecteurs qui ont eu recours à la science de M. le docteur Boulomieu, médecin consultant à Vittel, n'appréhendent pas sans plaisir qu'un éminent médecin vient d'obtenir, du ministre de l'Intérieur, un rappel de médaille d'argent pour ses divers travaux sur les eaux minérales et son livre sur l'arthérosclérose et l'athérisme à Vittel.

— HONORARIAT.

Par arrêté du 3 décembre 1908, M. le Ministre de l'Instruction Publique a conféré l'honorariat aux anciens instituteurs dont les noms suivent:

MM. Mahoudiaux, à Aubenton; Pasté, à Mézières-sur-Oise; Sandra, à La Vallée-aux-Bleds; Trauchart, à Rozoy-sur-Serre.

— RECEVEURS-BURALISTES.

L'Assemblée générale annuelle de la « Solidarité Mutuelle du Denier à la Veuve et aux Orphelins des Receveurs-Buralistes de France » ayant lieu à Laon le dimanche 14 février prochain, à 10 heures 1/2, à l'Hôtel de la Banquette, la haute présidence de M. le Préfet de l'Aisne, le bureau de la Section invite tous les collègues du Département à vouloir bien y assister.

— LE CONCOURS DE SOISSONS.

Un grand concours de musiques d'harmonies, fanfares, orchestres et trompettes, aura lieu à Soissons le dimanche 25 juillet 1909.

Ce concours est ouvert aux Sociétés des premières, deuxième et troisième divisions.

Les Sociétés musicales de la ville de Soissons ne pourront y prendre part.

Les épreuves comprendront: 1^o Concours de lecture à vue; 2^o Concours d'exécution; 3^o Concours d'ensemble.

Les Sociétés devront envoyer une feuille d'adhésion avant le 10 mai, à M. Monneroux, secrétaire général du concours, rue de Reneau, 48.

— MEDAILLES D'HONNEUR.

Par arrêté du ministre de l'Agriculture en date du 4 février 1909, la médaille d'honneur agricole a été conférée aux serviteurs, servantes, ouvriers et ouvrières agricoles, ainsi qu'aux métayers et métayères ci-après désignés, savoir:

M. Casiez (Jean-Charles-Emile), chez M. Macon-Watteau, au Sourd.

M. Fauchart (Alfred-Julien), chez Mme veuve Bonnet-Moret à Monceau-sur-Oise.

M. Godet (Vincent-Théodore), chez M. Prévot à Aisoville-et-Bernoville.

M. Lefèvre (François-Emile), chez M. Egret à Tupigny.

— SAPEURS-POMPIERS.

Par décret du 4 janvier ont été nommés aux grades ci-après dans les corps de sapeurs-pompiers:

Gérard, capitaine à La Fère.

Delvallee, lieutenant à La Fère.

Villeaux, sous-lieutenant à La Fère.

Tupignon, sous-lieutenant à Fontaine-Notre-Dame.

Schbe, lieutenant à Artemps.

Tricotet, sous-lieutenant à Artemps.

Rosain, médecin aide-major de 1^{re} classe à La Fère.

— NOS CANTONNIERS.

Ont été nommés à défaut de candidats militaires, cantonniers des services vicinaux:

Aisne: MM. Woinant-Alcide, Cheval Jules,

Orvier Auguste, Fontaine-Emile, Cornu Charles,

Lefèvre Eugène, Blondiau Théophile, Carlier Joseph, Judas Eugène, Véron Louis, Lefèvre

Emile, Leclerc Emile, Soufflot Léon, Bourgeois Jean, Duquenois Louis, Blondel Wilfrid, Watteau Léon.

M. Roger (Zéphir-Ernest), chez M. Coquenot à Ensiesteux-et-Chaulieu.

Mlle Monfroy, (Catherine-Irma), chez M. Lambert à Housset.

M. Gossé (Valentin-Xavier), chez M. Berdeux à Fontaine-Uterte.

M. Bruhier (Jules-Charles-Célestin), chez MM. Jacquemart et Delamotte à Lize.

M. Masson (Arthur-Octave), chez MM. Jacquemart et Delamotte à Lize.

M. Obé (Félix), chez MM. Jacquemart et Delamotte à Lize.

M. Cavin (Augustin-Jules), chez M. Theillier à Bequigny.

Mlle Chéry (Angelina), chez M. Menu à Mons-en-Laonnois.

M. Pigeon (Hippolyte-Mathurin) chez M. Mahieux à Aisonville-et-Bernoville.

M. Perdrix (Docteur-Adolphe-Odilon), chez M. Cocu à Happennois.

— LA FRANCE PREVOYANTE.

Messieurs les sociétaires de la subdivision de Saint-Quentin, toutes sections réunies, sont convoqués en assemblée générale le mercredi 10 courant à 9 heures du soir, salle du Grand Café, pour la nomination d'un trésorier en remplacement de Monsieur Dourlens, démissionnaire; et autres questions s'il y a lieu.

Le secrétaire: C. Léonard.

— GRAND CONCERT.

Dimanche 21 février 1909, à 3 heures de l'après-midi, aura lieu dans la salle du Cirque, un grand concert organisé par les Sociétés mixtes de tir la Sentinelle et l'Ancienne du 10^e territorial, avec le concours des Sociétés: Les Orphéonistes Saint-Quentinois, la Lyre Saint-Quentinoise et la Société de gymnastique « La Saint-Quentinoise ».

Le soin avec lequel ces Sociétés organisent ce concert, la composition du programme qui paraîtra dans quelques jours, promettent à cette fête le plus grand succès. Chacun voudra y assister, sachant que le bénéfice de cette fête servira à aider à la construction d'un Stand public, auquel toutes les Sociétés de notre ville auront accès pour s'y exercer.

Les cartes seront mises en vente à partir du lundi 8 courant, au siège de la Société, 57, rue de Cambrai et chez M. Robert, président de l'Ancienne, rue Saint-André, ainsi que dans les bureaux de tabac.

Le mode de location sera publié avec le programme.

Après le concert, bal à grand orchestre pour terminer la fête.

— POUR ALLER AU BAL.

On monte l'histoire d'une jeune fille peu fortunée, mais de bonne famille napolitaine, qui, pendant trois ans, se dévoua en vieille mendiant le jour, pour recevoir le soir et aller au bal.

Quelle psychologie elle dut acquiescer ainsi en retrouvant dans le monde ceux auxquels dans la jeunesse elle tendait la main. L'œuvre des âmes n'est pas toujours beau à voir.

Dernière Heure

PARIS, 11 heures.

La conclusion du conflit marocain

Le prince de Bülow, chancelier de l'Empire, et M. Jules Cambon, ambassadeur de la République française à Berlin, ont signé ce matin, à 10 heures 1/2, heure allemande, et à 9 heures 33, heure française, la déclaration suivante:

« Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement impérial allemand, animés d'un égal désir de faire exécuter l'Acte d'Algésiras, ont convenu de préciser la portée qu'ils attachent à ses clauses en vue d'éviter toute cause de malentendus entre eux à l'avenir.

» En conséquence, le Gouvernement de la République française, entièrement attaché au maintien de l'intégrité et de l'indépendance du gouvernement chrétien, résolu à sauvegarder l'égalité économique et, par conséquent, à ne pas entraver les intérêts commerciaux et industriels allemands, et le Gouvernement impérial allemand ne poursuivant que l'intérêt économique du Maroc; reconnaissant d'autre part que les intérêts politiques particuliers de la France y sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure;

» Déclarent qu'ils ne poursuivront et n'encourageront aucune mesure de nature à créer en leur faveur ou en faveur d'une puissance quelconque un privilège économique, et qu'ils chercheront à associer leurs nationaux dans toutes les affaires dont ceux-ci pourront obtenir l'entreprise.

» Cette déclaration sera communiquée à Tanger par le chargé d'affaires de France et le ministre d'Allemagne au gouvernement chrétien.

On remarque, dans les milieux diplomatiques, que cette déclaration sera faite directement par les représentants de la France et de l'Allemagne et non par les doyens du corps diplomatique.

Il est probable que l'adhésion de l'Espagne à cette déclaration sera effectuée bientôt.

On s'accorde partout à considérer cet incident comme la conclusion du conflit marocain avec l'Allemagne.

PARIS, 4 heures 40.

Conseil des ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières.

M. Pichon a saisi le Conseil de l'accord conclu avec le gouvernement allemand au sujet du Maroc.

Le ministre des Affaires étrangères a exposé les conditions dans lesquelles les négociations se sont poursuivies au sujet de cet arrangement.

Ces négociations n'ont pas cessé d'être empreintes du désir des deux gouvernements d'aboutir.

Le texte de l'accord définitivement arrêté ces jours-ci a été signé ce matin par M. de Schœn, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, et M. Jules Cambon, notre ambassadeur à Berlin.

L'accord a été porté par la France à la connaissance de la Russie, de l'Angleterre et de l'Espagne, et par l'Allemagne, à la connaissance de l'Autriche et de l'Italie.

La communication de cet accord a été accueillie de la façon la plus favorable par les puissances.

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'examen de la question de la réfection de notre marine de guerre.

La discussion a été plutôt un échange de vues entre le Conseil et M. Picard, ministre de la Marine.

On n'est pas encore entré dans le détail des propositions du ministre de la Marine. Cette discussion se poursuivra devant le Conseil qui se tiendra samedi prochain.

A l'issue du Conseil, M. Clemenceau a déclaré que l'accord se ferait entre M. Caillaux et M. Picard sur la réfection de notre matériel naval.

Le ministre des Colonies a communiqué au Conseil une dépêche du gouverneur de l'Afrique occidentale française, l'informant du plein succès de la mission de la colonne Gouraud, en Mauritanie.

L'affaire Remy

Aujourd'hui se terminent les débats de l'affaire Remy.

C'est le grand jour des plaidoiries. Aussi l'affluence du public est-elle plus grande que les jours précédents, si possible.

Après l'audition de trois témoins, qui n'apportent pas grand-chose de nouveau à l'affaire, le procureur de la République continue son réquisitoire.

Lorsqu'il a terminé, l'audience est suspendue.

On croit que le verdict ne sera pas rendu avant huit heures du soir.

La mort de Catulle Mendès

Le commissaire de police de Saint-Germain-en-Laye a procédé ce matin à une reconstitution de l'accident dans lequel M. Catulle Mendès a trouvé la mort.

Il a fait partir un train auquel un agent a tenté de descendre en marche.

Il résulte de cette expérience que M. Catulle Mendès a bien été victime de son imprudence. S'étant probablement réveillé en sursaut, il s'est cru arrivé en gare et a sauté de son wagon.

Il est tombé sous les roues du train qui l'a broyé.

Double exécution

La guillotine est partie ce matin pour Albi, où aura lieu, vers 7 heures, la double exécution de Simeur et de Besse, condamnés à mort par la cour d'assises du Tarn le 25 octobre 1908, pour avoir assassiné le gardien de prison Moulet, et tenté de tuer le gardien-chef Donat, le 21 mai 1908, dans le but de s'évader de la maison d'arrêt d'Albi, où ils étaient détenus.

M. Delbier et ses aides sont partis de Paris ce matin à 8 heures 45.

Des mesures sévères ont été prises en vue d'assurer l'ordre.

La gendarmerie et la police locale seront renforcées par des brigades de gendarmerie. C'est le procureur de la République qui délivre lui-même les passe-ports aux personnes

C'est encore le Sirop Erysimum
le plus apprécié, le moins cher (1 fr. 50) des remèdes contre
TOUX, RHUMES, ASTHME, ARÉABLE, PROMPT, SUR, soulage à la première cuillerée, guérit en 2 heures.
Dépôt à Saint-Quentin: Pharmacie ROCHATTE.

nes privilégiées qui assisteront à la double exécution.

Celle-ci aura lieu sur la place des Cordeliers.

Le roi et la reine d'Angleterre à Berlin

De Berlin:

Le roi et la reine d'Angleterre sont arrivés à Berlin ce matin à 11 heures.

Ils ont été reçus à la gare par l'empereur et l'impératrice.

Après les accolades et les saluts d'usage, les souverains ont gagné le palais impérial, acclamés par des hurra!

L'agitation ouvrière

De Montpellier:

Le syndicat des chargeurs du port de Cette a donné avis qu'il ne travaillerait plus sur les vapeurs de la Compagnie du Nord.

BOURSE DU 9 FÉV. 1909

Cours de clôture (à terme)

Clôture	Derniers cours
3 0/0 Perpétuel.....	97 32
Autriche 4 0/0.....	98 75
Egypte unifiée 4 0/0.....	105 95
Extérieure espagnole 4 0/0.....	97 20
Hongrois 4 0/0.....	93 95
Italie 5 0/0.....	102 95
Portugal 3 0/0.....	58 85
Russe 1906.....	99 87
Russe consolidé 4 0/0.....	84 45
Turc 4 0/0, unifié.....	95 10
Banque d'Orient.....	715 ..
Banque de France.....	
Credit Foncier.....	
Credit Lyonnais.....	1220 ..
Comptoir National Ecl.....	703 ..
Nord.....	1777 ..
Paris-Lyon-Méditerranée.....	
Saragossa.....	416 ..
Suez.....	4545 ..
De Beers.....	294 ..
De Beers.....	1488 ..
Rio-Tinto.....	1766 ..
Tharsis.....	142 50
Consolidé Goldfields.....	123 ..

BOURSE DE LILLE

Du 9 février 1909.

Cours communiqués par la Banque Belote Ed. Riondel, 41, rue St-André, à St-Quentin

ACT. MINÉRIERS	COURS	ACT. MINÉRIERS	COURS
Aniche.....	1640 ..	Drocourt 10.....	534 ..
Anzin.....		Escarpelle.....	1005 ..
Bully.....		Lens.....	886 ..
Bully 50.....	98 ..	Lens 10.....	89 ..
Bray.....	985 ..	Lévin.....	4325 ..
Carvin 5.....	451 ..	Marles 30 0/0.....	2350 ..
Clairance.....	269 ..	Marles 70 0/0.....	3020 ..
Courrières.....	2820 ..	Meurchin 5.....	2301 ..
Douchy.....	1040 ..	Ostricourt.....	2270 ..
Dourges 100.....	329 ..	Vicoigne.....	1504 ..

BOURSE DU COMMERCE

Du 9 février.

FARINES, fleur de Paris, les 100 kilos.

Courant..... 30 15 à ..

Suivant..... 30 15 ..

4 de mai..... 30 80

BLES, les